

RAPPORT DE LA COMMISSION
RELATIF AU BUDGET DE L'ANNEE 2012
PREAVIS NO 02.09.2011 DE L'ASIME

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de Monsieur Gérald Petit, commune de Lully et de Mesdames Fida Kawkabani, commune de Morges, Karine Ropraz, commune de Bremblens et Anne-Christine Ganshof, commune de Vufflens-le-Château, président-rapporteur, s'est réunie le 30 août 2011 afin d'examiner le préavis no 02.09.2011 du Comité de direction relatif au budget 2012.

Au cours de la séance, Mesdames Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, Marlyse Holzer, membre du Comité de direction et Monsieur Stephan Hürzeler, secrétaire du Comité de direction, nous ont commenté le préavis et ont répondu aux questions. Nous tenons à les remercier pour le temps consacré et pour leurs commentaires.

La commission voudrait souligner les aspects suivants:

1. Les indemnités pour le conseil d'établissement sont en hausse de Fr. 15'000.- par rapport au budget 2011. Ce conseil est actuellement en constitution et sera pleinement opérationnel dès 2012.
2. Dorénavant les traitements des collaborateurs de l'Office de la gestion scolaire intercommunale seront comptabilisés uniquement dans la comptabilité de la ville de Morges. Ils sont ensuite facturés à l'ASIME comme une prestation. La commission se demande si cette manière de faire implique aussi la facturation de la TVA de 8% et ainsi un surcoût pour l'ASIME d'environ Fr. 20'000.-. Le Comité de direction reviendra lors de l'Assemblée générale avec des précisions à ce sujet.
3. La commission constate que les montants des charges « locaux scolaires » varient un peu d'une année à l'autre pour certains bâtiments. Ces variations sont dues à une réaffectation de certaines surfaces, soit une utilisation par l'école, soit une utilisation par la commune propriétaire.
4. De manière générale, la commission se demande comment, et sur quels critères l'ASIME entre en matière sur des rénovations de bâtiments scolaires et leurs extérieurs. La commission estime que pour des raisons évidentes d'équité, les procédures doivent être clairement définies et connues par toutes les communes partenaires. Le Comité de direction reviendra lors de l'Assemblée générale avec des précisions à ce sujet.

En conclusion, la commission constate avec satisfaction que les charges restent globalement stables depuis plusieurs années ce qui témoigne d'une bonne gestion de la part du Comité de direction. La commission les encourage à poursuivre dans ce sens.

Vu ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs, d'approuver le préavis no. 02.09.2011 tel que présenté par le Comité de direction.

Vufflens-le-Château, le 5 septembre 2011

Anne-Chr. Ganshof
Président-rapporteur

Gérald Petit
Commune de Lully

Fida Kawkabani
Commune de Morges

Karine Ropraz
Commune de Bremblens